

MÉMOIRES

DE

M^{ME} DE MOTTEVILLE.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

MÉMOIRES

DE

M^{ME} DE MOTTEVILLE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME HUITIÈME.



PARIS,

COLNET, LIBR., QUAI MALAQUAIS, N^o 9 ;

PILLET AÎNÉ, RUE CHRISTINE, N^o 5.

—
1822.



MÉMOIRES

DE

M^{ME} DE MOTTEVILLE.

ANNÉE 1650.

PENDANT que le ministre s'occupoit à gagner des batailles contre les ennemis de l'état, les siens particuliers, malgré ses heureux succès, combattoient contre lui avec toutes leurs forces, et, sans qu'il le sût, lui préparoient de grands maux. La princesse Palatine acheva dans ce temps-là de gagner entièrement madame de Chevreuse, en lui promettant, de la part des princes, le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. Ce n'étoit pas un avantage fort extraordinaire à une princesse de la maison de Lorraine, qui étoit belle et riche, que d'épouser un prince

du sang, assez mal composé de sa personne ; mais les grands desseins qui furent imaginés sur cette liaison firent que l'affaire étant tournée par le beau côté qu'on pouvoit lui donner, devint à madame de Chevreuse une chose d'une grande conséquence. Elle entra dans cette pensée par l'état de la cour, par le peu de sûreté qu'il y avoit en l'humeur du duc d'Orléans, par la grandeur du prince de Condé, et par la considération où se mettoit le parlement, qui commençoit de lui être affectionné. Elle crut enfin qu'elle pouvoit beaucoup espérer de cette alliance, et que M. le Prince, à la tête de ses amis et de ceux qu'elle lui donneroit, pourroit tout ce qu'il lui prendroit envie de prétendre.

Le coadjuteur, plus difficile que les autres, ne se laissoit point gagner par ceux que la princesse Palatine envoyoit traiter avec lui ; mais le jugeant entièrement nécessaire à ses desseins, elle alla le trouver elle-même, et sut si bien le persuader, à ce qu'elle m'a dit depuis, tant par ses intérêts, que par ceux de mademoiselle de Chevreuse qu'il aimoit tendrement, qu'elle l'engagea dans ce parti. Elle

lui promit que le prince de Condé le serviroit dans sa prétention du chapeau , et lui dit de plus qu'à son défaut elle le feroit nommer par la reine de Pologne , sa sœur , qui avoit un chapeau à donner ; et madame de Chevreuse , déjà liée à ce projet , aida beaucoup à l'engager dans cette ligue. Le coadjuteur s'étant enfin promis aux intérêts des princes , travailla aussitôt à la liaison du duc d'Orléans et des prisonniers. On avoit souvent de leurs nouvelles par certaines gens qu'ils avoient achetés ; et toutes ces propositions reçurent leur perfection par leur consentement et leur confirmation.

Le cardinal fut averti sur la frontière de ce qui se passoit au parlement en faveur des princes ; mais il ne sut point ce qui se traitoit secrètement entre les princes , les Frondeurs et la princesse Palatine. Ces émotions publiques , quoique d'elles-mêmes assez fortes , ne furent pas capables de l'étonner. Il y eut de ses amis qui lui conseillèrent , voyant tant de rumeur dans Paris contre lui , de ne point revenir ; mais ignorant les liaisons qui venoient de se faire , il ne s'arrêta pas à leur

conseil, et résolut son retour à Paris. Il s'amusa quelques jours seulement dans Amiens pour savoir le succès de cette délibération et des assemblées du parlement.

Le même jour, dix-septième, que la nouvelle du gain de la bataille étoit arrivée, on délibéra au parlement sur la requête de madame la Princesse, présentée par Deslandes-Payen. Beaucoup opinèrent de faire des remontrances à la reine, disant qu'elle seroit très-humblement suppliée de mettre les princes en liberté, et d'éloigner le cardinal Mazarin des affaires, comme incapable et perturbateur du repos public; mais l'heure venant à sonner avant que tous les conseillers eussent opiné, ni que le premier président eût recueilli les voix de la compagnie, l'assemblée fut rompue et remise à une autre fois. Dans cette journée, un nommé Menardeau, des amis du cardinal, et serviteur du roi, dit que les princes du sang étoient comme les enfants de la maison royale; que le père pouvoit corriger ses enfants sans qu'on pût y trouver à redire; que le parlement anticipoit sur les droits de l'autorité royale; qu'il n'avoit

point de juridiction sur les actions des rois; qu'il n'avoit que le droit d'exception, c'est-à-dire que, entre plusieurs choses que les rois demandoient au parlement, il avoit droit d'en excepter quelques-unes, qui seroient à la foule du peuple. Mais ce bonhomme fut sifflé et moqué de toute la compagnie, comme s'il eût dit des extravagances.

Le parlement, au sortir de cette délibération, fut invité par le roi de se trouver, à Notre-Dame, au *Te Deum* qui se chanta ce jour-là pour rendre grâces à Dieu du gain de la bataille. Le cardinal envoya orner l'église des dépouilles des ennemis, et cette gloire augmenta plutôt la rage de ceux qui vouloient le désordre qu'elle ne la diminua. Il y a des maladies où les meilleurs remèdes se tournent en poison à ceux qui les prennent, à cause que les humeurs sont mal disposées. La reine, qui voyoit le duc d'Orléans autoriser tout ce qui se faisoit contre elle, lui en faisoit beaucoup de plaintes; mais lui, sans déclarer entièrement ses sentiments, qui étoient encore incertains dans son ame, lui répondit toujours qu'il avoit employé les Fron-

deurs à servir le roi pendant son voyage de Bordeaux, et qu'il ne pouvoit pas les abandonner, leur ayant même promis de les raccommo-der avec elle ; ce qui, à ce qu'il lui disoit, ne lui devoit pas être tout-à-fait impos-
sible.

Le vingt-neuvième du mois, cette célèbre délibération, en faveur des princes, s'acheva entièrement. Je ne répéterai point les avis de chaque parti : tant de redites m'importent moi-même. La conclusion fut : « Que remon-
» trances seroient faites à la reine sur la pri-
» son des princes, et qu'elle seroit très-hum-
» blement suppliée de les mettre en liberté,
» n'étant point accusés d'aucun crime ; » et les gens du roi furent chargés de demander audience à la reine pour être écoutés. Ils le firent, et elle les remit à quelques jours après qu'elle se porteroit mieux. On ne nomma point le ministre dans cet arrêté, les amis des princes l'ayant ainsi désiré, à cause que le cardinal, voyant le bonheur se tourner de leur côté, par cette fine et trompeuse politi-
que qu'il observoit dans toutes les occasions où il se trouvoit embarrassé, leur avoit en-

voyé donner de grandes espérances de les contenter, et leur avoit témoigné vouloir revenir à Paris avec le dessein de s'accommoder avec eux.

Le trente et unième de décembre, nous le vîmes arriver, fort bien reçu de la reine et du peuple, qui s'assembla dans les rues pour le voir passer. Le duc d'Orléans n'étoit point chez la reine, mais le lendemain il alla à l'hôtel de Chevreuse, d'où il envoya quérir le garde des sceaux, de Châteauneuf, et le Teller, et leur dit qu'il n'alloit point au Palais-Royal, parce que de tous côtés on l'avoit averti qu'on le vouloit arrêter. Ces deux hommes revenant dire à la reine les soupçons de ce prince, elle les renvoya lui donner parole de sûreté et lui dire que la chose étoit très-fausse. Le duc d'Orléans, ayant repris courage, vint alors chez la reine, et le cardinal alla au-devant de lui jusqué dans l'antichambre. Ce prince, en l'embrassant, lui dit quelques paroles assez civiles et obligeantes, mais il n'alla point chez lui.

Le troisième janvier 1651, le duc d'Orléans alla au Palais-Royal et y demeura fort peu,

sans entrer avec le ministre en nulle matière de conséquence.

Le quatrième janvier, le duc d'Orléans alla voir le cardinal. Ce prince, ce jour-là, étoit un peu mieux disposé, par les diligences que le ministre faisoit faire sous main pour le regagner. Ils demeurèrent assez long-temps ensemble en conversation secrète, et on s'imagina que toutes ces divisions alloient se raccommo-der. Dans le vrai, ce ne furent que reproches de part et d'autre, et de grandes justifications du côté du ministre, que le duc d'Orléans reçut assez gravement. Il étoit si grand par lui-même, et alors si considérable, qu'on peut presque dire qu'il étoit aussi absolu en France que s'il en eût été le roi. Dieu lui avoit donné de l'esprit et de la raison, et toutes ces choses ensemble pouvoient l'établir dans une félicité stable et permanente, autant qu'un homme la peut avoir; mais agissant toujours par les sentiments d'autrui, sans se conseiller soi-même, il assujettissoit ses intérêts, ses pensées et ses jugements aux passions de ceux dont il vouloit croire les conseils. Il avoit été le solliciteur

du chapeau de l'abbé de la Rivière ; et jusqu'à l'extrémité il avoit à peu près suivi toutes les volontés de ce favori ; il faisoit alors la même chose pour le coadjuteur, qui, voulant être cardinal, gâtoit l'esprit de ce prince ; et, par la persécution que le ministre en souffroit, il prétendoit le forcer à le satisfaire. Le duc d'Orléans, se laissant conduire si facilement, se privoit de tous les avantages qu'il auroit pu légitimement prétendre pour lui-même, et on ne sauroit assez s'étonner de son aveuglement. Il n'avoit que des filles : l'ainée, qu'il avoit eue de mademoiselle de Montpensier, sa première femme, avoit beaucoup d'années plus que le roi, et la reine craignoit un peu son humeur trop sensible à tout ce qui pouvoit lui déplaire : mais il en avoit d'autres de son second mariage ; et la plus grande de ces princesses étoit belle et fort peu éloignée de l'âge du roi. Cette alliance pouvoit convenir à tous ; du moins elle étoit sortable, et le duc d'Orléans devoit employer tous ses soins à la faire réussir. La reine naturellement n'y auroit pas eu d'inclination : elle souhaitoit l'infante d'Espagne, sa nièce ;

mais comme elle auroit dû espérer que ce prince , devenant beau-père du roi , n'auroit pu avoir d'autres intérêts que les siens , et auroit dû , en ce cas , se séparer de toutes les factions qui troubloient l'état , elle y auroit consenti volontiers ; car la raison avoit beaucoup de pouvoir sur elle. Le ministre auroit aussi sans doute fait quelque difficulté à s'engager sitôt à une chose de cette conséquence , dont le temps le devoit rendre le maître , et par elle il pouvoit espérer de se voir en état d'en tirer de grands avantages pour le royaume et pour lui ; mais les conjonctures passées et présentes étoient si favorables au duc d'Orléans , que , s'il avoit voulu en profiter , il auroit réduit le ministre à le servir sur ce grand article , s'il lui eût donné une entière sûreté de son affection , ce qu'il ne pouvoit faire alors qu'en se séparant de ceux qui lui étoient contraires. Il auroit sans peine , par une conduite fondée sur la justice , obtenu tout ce que de légitimes souhaits peuvent donner à un fils de France ; mais il ne pensoit point à sa propre grandeur , et ceux qui l'approchoient n'avoient garde de

L'en faire souvenir ; ils vouloient que leur faveur servit à leur faire donner par lui les dignités qu'ils souhaitoient. Ils les reçurent de la fortune, par le malheur qu'il eut de les croire toujours ; et pour lui il ne rencontra, dans toute la conduite de sa vie, que le repentir inutile de l'avoir mal employée ; sans pourtant qu'on lui puisse reprocher d'avoir eu jusque-là de mauvaises intentions contre les intérêts du roi.

Une dame ^x, qui a été dans la confiance du cardinal, m'a depuis dit que le duc d'Orléans, peu de jours après s'être déclaré contre le ministre et en faveur des princes, elle avoit eu ordre de lui d'aller offrir à Mademoiselle le roi pour mari, pourvu qu'elle empêchât le duc d'Orléans, son père, de se joindre au prince de Condé ; que cette princesse lui répondit, en se moquant d'elle, qu'ils vouloient tenir la parole donnée à M. le Prince. Elle, qui fut étonnée de ces paroles si légèrement prononcées, lui dit : « Mademoiselle, faites-vous reine, et après

^x Mademoiselle de Neuillant, fille d'honneur de la reine, qui depuis a été duchesse de Navailles.

» que vous le serez , vous ferez sortir les
» princes. » Ce conseil étoit bon ; mais il ne
fut pas suivi , non-seulement par les diffi-
cultés qu'elle auroit pu y rencontrer du côté
du duc d'Orléans , qui , selon que je viens de
le dire , ne pensoit nullement à se faire du
bien à lui-même , mais parce que Mademoi-
selle , avec beaucoup d'esprit , de lumières ,
de capacité , et pleine de désirs pour la cou-
ronne fermée , n'a jamais su dire un oui
qui pût lui être avantageux. Ses propres
sentiments et souhaits ont toujours été sur-
montés en elle par des fantaisies passagères ;
et ce qu'elle a le plus voulu , elle ne l'a ja-
mais accepté quand elle a pu l'avoir.

Le cinquième janvier, le duc d'Orléans ,
qui n'avoit point encore de résolution for-
mée, retourna chez le cardinal, où il de-
meura quatre heures enfermé avec lui. Il lui
dit qu'il vouloit oublier pour toujours ce qui
avoit pu lui déplaire, et que son dessein étoit
de vivre comme par le passé. Le ministre ,
animé de quelque espérance de le pouvoir
tout de nouveau engager dans ses intérêts ,
le pressa fortement de lui abandonner le